



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 Octobre 2024

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Thierry TEISSEIRE, Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : Christian TURCHESCHI (a donné procuration à Marie-Martine XICLUNA), Fabien FRECH, Aurore OVION

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Modification des tarifs de la régie cantine et activités périscolaires

II – Institution de l'ISFE pour le cadre d'emploi de la Police Municipale

III – Adhésion à la certification forestière PEFC

Questions diverses

I – Modification des tarifs de la régie cantine et activités périscolaires

Il est nécessaire d'instituer un tarif journalier pour le local ados, dans le cadre d'une simple modification administrative. Cette mesure vise uniquement à faciliter la gestion de la facturation pour les services municipaux.

Il est précisé que cette modification ne change en rien les formules proposées aux jeunes. La commune continuera d'offrir uniquement des forfaits de 4 ou 5 jours, comme cela a toujours été le cas.

Cette démarche est avant tout technique et n'engendre aucune possibilité de réservation à la journée pour le local ados.

Approbation à l'unanimité.

II – Institution de l'ISFE pour le cadre d'emploi de la Police Municipale

La commune de Belgentier va instaurer un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la police municipale, conformément à la loi du 26 juin 2024. Ce dispositif vient remplacer le précédent régime en vigueur.

Ce nouveau régime se compose de deux volets : une part fixe et une part variable. La part fixe garantit une base stable pour tous les agents, tandis que la part variable permet de mieux récompenser l'engagement professionnel et la qualité du service rendu. L'objectif de cette réforme est de valoriser davantage l'investissement des policiers municipaux et d'encourager leur manière de servir.

Cette mesure vise à renforcer la reconnaissance du travail des agents tout en maintenant un cadre équitable et incitatif. Le Comité Social Territorial du 19 septembre 2024 a donné un avis favorable au projet présenté par la commune.

Approbation à l'unanimité.

III – Adhésion à la certification forestière PEFC

Notre commune bénéficie d'un accompagnement proposé par le Parc Naturel Régional Sainte-Baume pour obtenir la certification forestière PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

Grâce à son Plan d'Aménagement Forestier, déjà mis en œuvre par l'Office National des Forêts, notre commune est éligible à cette démarche.

Cette certification présente plusieurs avantages. Elle permet d'accéder à des aides financières en cas de besoins liés aux travaux forestiers, au reboisement ou à l'aménagement des dessertes. De plus, elle garantit la préservation de nos paysages et offre la possibilité de labelliser les produits issus de nos forêts.

Le coût de l'adhésion à cette certification est de 138,66€ pour une durée de 5 ans.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Maire informe que le permis de construire pour la réalisation de la buvette du stade vient d'être délivré et que la mise en concurrence pour les travaux se fera prochainement. Egalement, les travaux de la rue des Bastides ont commencé et seront terminés vers Noël. Ceux prévus pour l'assainissement du Parc Peiresc démarreront le 14 octobre et se feront en une semaine.

Mme BOURBAO indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et que les effectifs sont en légère hausse. Dans l'ensemble tout se passe bien, sauf quelques enfants qui présentent des troubles du comportement. L'équipe travaille pour gérer au mieux cette situation.

Le Maire désigne Mme FAUVRE comme déléguée auprès des commerçants de la ville afin de fluidifier la communication avec eux et aider à une meilleure organisation, notamment lors de

grands événements. Elle sera habilitée à les rencontrer pour évoquer les difficultés recensées (manque de tables, horaires de fermeture, ...).

Mme PERRIN demande s'il est prévu que la route du Chemin de Ferrantu soit reprise à la suite des travaux réalisés par la CCVG. Monsieur le Maire déplore également l'état de la route mais n'a pas d'informations à propos d'une éventuelle réhabilitation.

M. MORETTI adresse ses félicitations aux services techniques pour les travaux de peinture routière réalisés sur le parking de la place Etienne Arnaud. Il indique également que la nouvelle association qui propose des cours de yoga fonctionne très bien.

M. GARRIGUES interroge sur la manière dont les bases de la taxe foncière évoluent d'années en années. Le Maire lui indique que ce mécanisme de revalorisation est essentiellement basé sur l'inflation et la revalorisation forfaitaire des bases.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. P.', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELGENTIER' at the top, a central emblem, and '(VAR)' at the bottom. A horizontal line is drawn below the signature.